



# Commune de Bussac sur Charente

*Centre communal d'action sociale*

## Proposition d'inscription au registre des personnes fragiles isolées

### Le registre, c'est quoi ?

Depuis les événements survenus lors de la canicule de l'été 2003, la loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, ceci en prévention de risques climatiques ou autres exceptionnels.

### Qui est concerné par l'inscription sur ce registre ?

Il s'adresse aux personnes résidant à leur domicile et isolées:

- âgées de 65 ans et plus
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail
- adultes handicapés

### Quel est l'intérêt du registre ?

L'objectif de ce dispositif de prévention est de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par monsieur le Préfet, du plan d'alerte et d'urgence. Il doit permettre d'avoir un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

.....

- **Ce registre nominatif est confidentiel.**

- **Il est conservé et mis à jour par CCAS de Bussac sur Charente**

- **Il peut être transmis au préfet à sa demande en cas d'alerte et d'urgence.**

.....

*C'est une démarche volontaire (facultative), qui s'effectue à la demande :*

- de la personne concernée ou de son représentant légal
- d'un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service d'aide à domicile...)

*Selon les modalités suivantes :*

- par écrit en remplissant le formulaire ci-joint et en l'adressant au CCAS de Bussac sur Charente
- en fichier joint par mail [mairie@bussac-sur-charente.fr](mailto:mairie@bussac-sur-charente.fr)
- via la page contact du site internet : [www.bussac-sur-charente.fr](http://www.bussac-sur-charente.fr)
- avec l'aide d'un agent ou d'un élu ou par téléphone au 05 46 93 11 11

*À noter qu'à tout moment il est possible pour la personne inscrite de rectifier les informations ou de demander la radiation de ce registre.*

*Pour plus de précisions contacter le CCAS au 05 46 93 11 11*



## Fiche d'inscription au registre des personnes fragiles et isolées

Nom - Prénom ..... Nom de naissance .....

Adresse .....

Tél. .... Portable ..... E-mail .....

Demande faite au titre de :  personne âgée  personne handicapée

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Vous vivez :

Seul  Oui  Non En couple ou avec une tierce personne  Oui  Non

En famille  Oui  Non

### Famille/Entourage

Avez-vous des enfants ?  Oui  Non

Personne(s) de votre entourage à contacter en cas de besoin

Nom ..... Parenté ..... Tél .....

Nom ..... Parenté ..... Tél .....

### Prise en charge sanitaire et sociale

Médecin traitant ..... Téléphone .....

Infirmière ..... Téléphone .....

Service aide ménagère  Oui  Non Nom ..... Tél .....

Portage des repas  Oui  Non Nom ..... Tél .....

Téléassistance  Oui  Non Nom ..... Tél .....

Femme de ménage  Oui  Non Nom ..... Tél .....

### Si la demande d'inscription est formulée par un tiers

Nom - Prénom .....

Adresse .....

N° de téléphone .....

Observations.....  
.....

Date:     /     /

**Formulaire d'inscription à retourner à l'adresse suivante**

C.C.A.S – Mairie de Bussac sur Charente

Signature: